

DEPARTEMENT  
OISE

ARRONDISSEMENT  
CLERMONT

CANTON  
ESTREES ST DENIS

10

## MAIGNELAY-MONTIGNY

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

#### NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

19

De votants

23

#### OBJET

Désignation d'un délégué au  
Syndicat Scolaire Intercommunal  
Concentré de Maignelay-  
Montigny

Date de la convocation : 21/03/23

Nombre de votes pour : 23  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0

#### Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, Mme COURSEAUX Estelle, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. FIEVEZ Patrick, M. CARPENTIER Didier, M. RUCHOT Éric, Mme MOKRI Djamila, Mme BOUCHART Carine, Mme DELPLANQUE Sophie, M. NAVARRO Julien, M. LEFRANC Dominique, M. DELAME Cédric, Mme LOISEL Marie Christine et Mme GRIGNON LECLUZE Amélie.

#### Absents représentés :

M. PETIT Jean-Luc qui avait donné pouvoir à M. FLOUR Denis.  
Mme WALLON Christine qui avait donné pouvoir à Mme COURSEAUX Estelle.  
Mme POCHOLLE Stéphanie qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles.  
M. VAUCHELLE Patrick qui avait donné pouvoir à Mme LOISEL Marie-Christine.

Secrétaire : M. MARCHAND Jean-Pierre

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article 4 des statuts du Syndicat Scolaire Intercommunal Concentré de Maignelay-Montigny

CONSIDERANT la démission d'un conseiller municipal, représentant de la commune au Syndicat Scolaire, qu'il y a lieu de remplacer

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

**A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE**

DESIGNE M. PETIT Jean-Luc, délégué titulaire du Syndicat Scolaire Intercommunal Concentré de Maignelay-Montigny.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que susdits.  
Extrait certifié conforme.

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Affiché le

ID : 060-216003715-20230327-27MARS23\_10-DE

Le Maire,  
  
Denis FLOUR

